

CEMLOC Services
4 Avenue des Roses
Zac des petits Carreaux
94380 - Bonneuil sur Marne
Téléphone : 09 67 46 51 09 - Fax : 01 43 99 51 09
www.cemloc-services.fr

PPSPS

Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé

« CLIENT »

CHANTIER DESIGNATION

- LOT :

SOMMAIRE

I RENSEIGNEMENTS GENERAUX

- I-1 Entreprise
- I-2 Chantier
- I-3 Période d'exécution des travaux
- I-4 Responsables du chantier
- I-5 Intervenants et Organismes de Prévention

II DESCRIPTIF ET ORGANISATION DU CHANTIER

- II-1 Effectif sur le chantier
- II-2 Horaires de travail
- II-3 Matériel de chantier
- II-4 Hygiène et Installations de chantier
- II-5 Stockage et entreposage

III MESURES DE SECURITE ET DE PROTECTION

- III-1 Risque et Prévention
- III-2 Consignes de sécurité et secours

I RENSEIGNEMENTS GENERAUX

I-1 ENTREPRISE

- Raison sociale : **CEMLOC SERVICES**
- Adresse : 4 Avenue des Roses
Zac des petits Carreaux
94380 - Bonneuil sur Marne

- Tél : 09 67 46 51 09
- Fax : 01 43 99 51 09
- Mèl : contact@cemloc-services.fr
- Corps d'état : Second œuvre, Serrurerie

I-2 CHANTIER

- Adresse :

- LOT :

I-3 PERIODE D'EXECUTION DES TRAVAUX

- Ouverture du chantier :

- Fin des travaux :

I-4 RESPONSABLE DU CHANTIER

- CEMLOC Services : Téléphone :

- Client : Téléphone :

Ces personnes sont chargées de la mise en oeuvre et du contrôle des moyens et des consignes de sécurité.

I-5 INTERVENANTS ET ORGANISMES DE PREVENTION

- Maître d'Ouvrage : « *Client* »

- Coordination et Maîtrise d'œuvre : « *Client* »

- Coordination SPS : « *Client* »

- Etablissement en activité - Exploitation : « *Client* »

- Organisme de prévention chantier « *Interne ou spécifique* »

- Organisme de prévention CEMLOC Services

- **INSPECTION DU TRAVAIL**

Immeuble Le Pascal B
Avenue du Général de Gaulle
94046 Créteil Cedex
TEL 01.49.56.28.11 ou 41 ou 42
Fax 01.49.56.29.79

- **C.R.A.M.I.F**

12 rue Georges Enesco
94025 CRETEIL CEDEX
TEL 01 42 07 35 76
FAX 01 42 07 07 57

- **Médecine du Travail**

GIMAC SANTÉ AU TRAVAIL
PA des Petits Carreaux
2 Bis av Coquelicots
94380 BONNEUIL SUR MARNE
TEL 01 49 80 31 06
FAX 01 49 80 99 50

- **POLICE**

Commissariat de Police de 19, boulevard Jean-Baptiste Oudry 94000 Créteil
TEL 01 45 13 40 40

- **HOPITAL**

Plus proche Suivant Chantier

- **Centre antipoison**

Hôpital Fernand Widal
200, rue du Faubourg Saint Denis
75010 PARIS
Tél : 01.40.37.04.04

- Numéro de téléphone d'URGENCE des Services de Secours pour le chantier -

SAMU :

Gendarmerie / Police :

Pompiers :

EDF :

GDF :

II DESCRIPTIF ET ORGANISATION DU CHANTIER

II-1 Effectif sur le chantier

Effectif moyen :
Effectif maximum :
Un Chef de chantier :

II-2 Horaires de travail

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, vendredi & Samedi « *rayer les mentions inutiles* »
De H à H & de H à H

II-3 Matériel de chantier

Petit matériel et outillages divers
Matériels électroportatifs : Tronçonneuses à disque, perceuse, visseuses, boulonneuses et postes à souder

II-4 Hygiène et Installation sur le chantier

Base vie disponible sur site : « *Oui ou Non* »
Toilette :
Réfectoire disponible sur site :

Electricité pour travaux, disponible aux abords du chantier, (fourni par le client)

Infirmierie (Trousse de secours à proximité du lieu de travail dans les véhicules) :

- Liquide antiseptique.
- Eau oxygénée.
- Compresses stériles individuelles.
- Pansements auto-adhésifs individuels.
- Pansements auto-adhésifs à découper.
- Bandes de gaze.
- Bandes de crêpe.
- Sparadrap.
- Pansements compressifs.
- Lotion oculaire.
- Pommade cicatrisante.
- Pommade résolutive.
- Ciseaux.
- Pince à écharde.
- Epingles de sûreté.

II-5 Stockage et Entreposage

III MESURES DE SECURITE ET DE PROTECTION

III-1 Analyse de risques et protection du Personnel

Nature des travaux

-
-

Travaux à risques particuliers

- Soudure
- Manipulation de charges
- Tronçonnage
- Perçage
- Travail en hauteur

Risques éventuels

Chutes

- Mauvaises manutentions - blessures aux mains et aux pieds
- Coupure & Brulure
- Circulation d'autres engins ou de véhicules

Prévention

- Port du casque (Tenue de travail, Chaussures de sécurité, Gants de manutention et de travail, Lunettes de chantier, masques adaptés suivant travaux



Protection obligatoire de la vue



Protection obligatoire de la tête



Protection obligatoire de l'ouïe



Protection obligatoire des voies respiratoires



Protection obligatoire des pieds



Protection obligatoire des mains



Protection obligatoire du corps



Protection obligatoire de la figure



Protection individuelle obligatoire contre les chutes

- Balisage des zones de travail
- Extincteurs à portée de main en cas d'utilisation de point chaud, après accord préalable et obtention du permis feu.
- Port de gilet avec flocage entreprise au dos.
- Lecture et rappel des consignes de sécurités de la société cliente
-

Limites réglementaires au port manuel de charges :

De façon générale, les travailleurs ne peuvent être admis à porter des charges supérieures à 55 kg qu'à condition d'y avoir été reconnus aptes par le médecin du travail. Les charges transportées ne peuvent en aucun cas dépasser 105 kg.

- Les femmes ne sont pas autorisées à porter des charges supérieures à 25 kg.
- Pour les jeunes travailleurs, les limites dépendent de l'âge et du sexe.

III-2 Consignes aux témoins d'accidents graves

Protéger le blessé :

- Interrompre les origines du danger (couper le courant, aérer, protéger des chutes d'objet, sans s'exposer soi-même).
- Empêcher tout déplacement intempestif du blessé, ne le déplacer que si sa vie est en danger
- Faire venir un secouriste sur les lieux, ne pas laisser le blessé seul.

Déclencher les secours :

- Envoyer quelqu'un ou aller soi-même au bureau ou au poste téléphonique le plus proche.

Cas particulier suite à un choc électrique :

- Débrancher ou couper le courant, sans s'exposer.
- Supprimer le contact électrique avec un objet isolant.
- Prévenir les secours.

Manque d'oxygène/Asphyxie :

- Ne pas fumer
- interrompre toute flamme : chalumeau, soudage divers.
- Aérer le local ou le lieu. Eventuellement, s'il le faut, casser une vitre à l'aide d'un objet, sans s'exposer soi-même.
- Sortir le blessé à l'air libre.
- Prévenir les secours.

Les consignes de sécurité seront en accessibilité directe dans le camion de chantier + sur la zone de stockage tampon.

En cas d'accident, mode opératoire:

1 - Appel SAMU 15 OU POMPIERS 18 (112 à partir d'un portable), en précisant :

- le chantier (adresse)
- la nature de l'accident
- le nombre de blessés

2 - Prévenir le responsable sur le chantier et appeler les secours extérieurs

3 - Désigner une personne qui attendra les Secours à l'entrée du chantier et pourra les emmener sur les lieux de l'accident.

4 - Par ailleurs, il est nécessaire, dans tous les cas, d'avertir la Direction de la Société afin que les formalités auprès de la Sécurité Sociale soient faites dans les délais suivant la procédure habituelle. Prévenir également le Maître d'œuvre et le Coordonnateur SPS, de tout accident intervenu sur le chantier.

Pour les cas d'incendie

Attaquer le feu avec les extincteurs appropriés disponibles sur place dont un extincteur de la société dans les véhicules

Prévenir les secours extérieurs POMPIERS 18 ou le 112 à partir d'un téléphone portable.

Sans oublier de préciser :

- l'adresse du chantier,
- la nature du feu,
- le nombre de blessés s'il y en a.

Suivre ensuite les consignes données par les personnes désignées au sein de la société cliente

CONSIGNES DE SECURITE

INCENDIE	ACCIDENT	EVACUATION
 SERVICE SECURITE POMPIERS N° 18	 POMPIERS N° 18 SAMU N° 15	 DÈS L'AUDITION DU SIGNAL SONORE OU SUR ORDRE D'UN RESPONSABLE
 DECLANCHER L'ALARME LA PLUS PROCHE	 PRÉCISEZ LA NATURE DE L'ACCIDENT: BLESSURES, BRULURES, ASPHYXIE?	 DIRIGEZ VOUS VERS L'ISSUE DE SECOURS, NE REVEZ PAS EN ARRIÈRE
 ATTAQUEZ LE FEU AVEC L'EXTINCTEUR APPROPRIÉ LE PLUS PROCHE.	 LOCALISEZ LES APPAREILS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET LISEZ LEUR MODE D'EMPLOI	 N'UTILISEZ PAS LES ASCENSEURS
 EN CAS DE FUMÉE BAISSÉZ VOUS, L'AIR FRAIS EST PRÈS DU SOL.	 FEU DE CLASSE A: BOIS, CARTONS, PAPIERS, TISSUS	 LOCALISEZ LE POINT DE RASSEMBLEMENT GARDEZ VOTRE SANG FROID
POLICE N° 17	 FEU DE CLASSE B: ESSENCE, FIOUL, HUILE, GRAISSE	
	 FEU DE CLASSE C: BUTANE, PROPANE, ELECTRICITÉ	

	<p><i>En cas de grutage et de levage, ces opérations seront exécutées avec les procédures d'exécution et CSF nécessaires à leur déroulement en toute sécurité vis-à-vis de l'environnement de la zone d'installation du chantier (risque électrique en présence de caténaires, vérification des appuis, etc.) et de l'ensemble des circulations.</i></p> <p><i>Présence d'homme Trafic pour tout déplacement d'engin sur les voies de circulation.</i></p> <p><i>conservation >> selon les articles 5, 9, 22 et 23 de l'arrêté</i></p> <p><i>Aucun personnel ne devra se trouver dans la zone d'évolution de l'engin de grutage ou de levage dont les agrès seront dument contrôlés.</i></p> <p>Matériel conforme aux normes en vigueur</p> <p><i>L'ensemble des collaborateurs sont qualifiés et formés à la conduite des engins de manutentions affectés au chantier.</i></p> <p><i>Ils sont encore formés et renouvelés par des organismes extérieurs et agréés, à la conduite et la manipulation des engins de manutentions utilisés. Ils sont également habilités par CEMLOC Services à la conduite des engins pour lesquels ils ont été formés.</i></p>
--	--

RISQUES GENERES PAR LE CHANTIER ET SON ENVIRONNEMENT

<u>Site- Environnement</u>	<u>Risques</u>	<u>Précautions Moyens</u>
<p>Nuisances sonores. Sécurité des tiers. Propreté liée aux gravats Site en activité. Circulation.</p>	<p>Chutes, blessures, gênes</p>	<p>Liste nominative des personnes ayant accès au Chantier. Zone de chantier clos et indépendant. Zones de circulation délimitées et dégagées. Maintien des abords propres, Nettoyage journalier. Evacuation journalière des déchets. Rappel des consignes de sécurités, lecture des documents.</p>

Fait à _____ , le _____

Signataires :

« CEMLOC Services »

« CLIENT »